

La Taxe d'Apprentissage

Qu'est-ce que c'est?

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés quel que soit leur statut.

Elle représente 0,68 % de la masse salariale brute.

PART PRINCIPALE 87% Distribué à votre OPCO de branche 13% Distribué aux bénéficiaires que vous choisissez

Au lycée Stella, on en fait quoi?



Comment la verser?



Je déclare

AVRIL 2023

Le solde de la taxe d'apprentissage sur la DSN



Je paye

MAI 2023

Le prélèvement est effectué par l'URSSAF ou la MSA



DE MAI A SEPT 2023

Sur la plateforme de la caisse des dépôts, SOLTéA avec les identifiants de Net Entreprises.
Je recherche sur le moteur de recherche SOLTéA ou à l'aide du code.

Vidéo explicative: aca.re/UDcOc

Pour nous retrouver: Lycée Polyvalent Stella Code UAI : 9741052A

Soutenir financièrement le lycée Stella c'est contribuer à l'avenir des jeunes Saint-Leusiens!



